

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **DEA 046-6221/19/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération d'acquisition de conteneurs semi-enterrés par le Conseil de Territoire du Pays de Martigues MET 19/11547/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre de l'opération d'investissement n°2016610100 approuvée par la délibération N°FAG 065-3984/17/CM du 14 décembre 2017 et en vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets, le Conseil de territoire du Pays de Martigues souhaite installer des colonnes d'apport volontaire semi-enterrées de grandes capacités destinées aux différents flux sur le quartier St Roch à Martigues.

Les conteneurs sont destinés à la collecte des déchets issus des producteurs suivants : particuliers, établissement artisanaux, industriels et commerciaux, administrations de l'Etat et des Collectivités, établissements publics et privés.

Cet investissement est prévu pour le deuxième semestre 2019, avec une date de livraison estimée en 2020.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 390 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

|   |      |               |
|---|------|---------------|
| Département 13                                      | 30%  | 117 000 euros |
| Life Pi Prévention et Gestion des déchets 2017-2024 | 30%  | 117 000 euros |
| Autres : bailleurs                                  | 20%  | 78 000 euros  |
| Métropole Aix-Marseille-Provence                    | 20%  | 78 000 euros  |
| TOTAL   | 100% | 390 000 euros |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 065-3084/17/CM en date du 14 décembre 2017 portant approbation de la mise en autorisation programme des opérations d'investissement du Territoire du Pays de Martigues au budget principal relative à l'opération 2017610100.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération n°2016610100 : Acquisition de matériel pour la collecte des déchets ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget 2019 et suivants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues – Nature : 2188 - Fonction : 7213– Sous politique : G110 - Opération : 2016610100.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement au Budget principal 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature : 1323 - Fonction : 7213– Sous politique : G110.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN